

Programme de la Formation

REHABILITATION DURABLE & DIAGNOSTIC TECHNIQUE EN BATI ANCIEN

3 jours soit 21 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien
Modalité pédagogique : Présentiel
Date(s) : mercredi 28 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022
Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux
Ouverture de la plateforme de formation : 23 septembre 2022
Fermeture de la plateforme de formation : 20 octobre 2022
Étapes à valider : 1
Date de l'évaluation finale : 30 septembre 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les travaux de réhabilitation des bâtiments existants se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouvelles exigences réglementaires et culturelles visant à renforcer les performances énergétiques du bâti.

La loi cadre issue du Grenelle de l'environnement prévoit à terme que tous les bâtiments existants soient économes en énergie. De ce fait, on constate aisément une multiplication des diagnostics obligatoires du bâti. Si ces nouvelles exigences peuvent, sans trop de difficultés, être intégrées dans le processus de construction des bâtiments neufs, leur application à des travaux de réhabilitation des bâtiments anciens pose de nombreux problèmes techniques et esthétiques, mais posent aussi la question de la valeur culturelle du bâti ancien, en regard de sa valeur d'usage.

Cette formation présente l'intégration d'une démarche Développement Durable dans les interventions en Bâti Ancien, qu'il s'agisse d'implications techniques, économiques ou juridiques, en répertoriant les atouts et les contraintes de ces édifices, en proposant des méthodes et outils permettant d'intégrer au mieux les nouvelles exigences liées au Développement Durable.

L'objectif de cette formation est de sensibiliser les architectes à la mise en place d'une démarche globale de méthodologie d'analyse du bâti, d'appréhender leurs compréhensions structurelles et de diagnostic afin d'orienter leur choix architecturaux et techniques afin de poser un regard critique sur les solutions proposées.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Se positionner sur le marché de la réhabilitation en bâti ancien, en s'appuyant sur des outils concrets et en développant une démarche développement durable.



PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ ? Il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ ? créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi ? vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge. Aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire.
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

LIBÉRAL(E) : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez, à minima, justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document. Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence doit être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architecte, acteur du cadre bâti.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun. Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.**

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien

3 jours soit 21 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mercredi 28 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 23 septembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 20 octobre 2022

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 30 septembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- concevoir un projet global de réhabilitation du Patrimoine bâti, en ayant une approche écologique
- répondre en termes techniques, financiers et réglementaires généraux à une demande d'intervention en bâti ancien, en utilisant des méthodologies et des outils innovants

FORMATEUR(S)

BALLION Evelyne - Architecte du patrimoine & DPLG - Expert judiciaire près la Cour d'appel de Bordeaux

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée en présentiel (format journée) - voir suivant la programmation

La méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets (une visite de chantier avec InCité : évaluation des procédés et techniques ; déroulement d'un audit énergétique, collecte des données, l'état des lieux, les déperditions, les préconisations et résultat de l'audit), enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique sera remis aux participants servant de mémo.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

1ère demi-journée : Problématique du développement durable pour le bâti patrimonial

- Analyse du bâti ancien dans une perspective Développement Durable.
- Réglementation applicable au bâti ancien (Règlement sanitaire, Solidité, Sécurité Incendie, Accès Handicapés ...)
- Volet énergétique réglementaire (Performances d'isolation, DPE...)
- Dispositifs d'incitation à la réhabilitation (Description et analyse de l'évolution de ces dispositifs)
- Approche économique (Investissement et rentabilité)
- Applications et retours d'expérience (Grenoble, Toulouse, Bayonne ...) (Analyse des données, des propositions, des limites d'intervention...)

2ème demi-journée : Matériaux et systèmes constructifs compatibles avec le bâti ancien

- Connaissance structurelle du bâti existant
- Intervention sur l'enveloppe du bâti
- Equipements techniques (Performances et éléments de coût)
- Fiches techniques



3ème demi-journée : Approche d'une « intervention durable » en réhabilitation

- Démarche globale d'une intervention dans le bâti ancien (Préconisations et actions sur-mesure).
- Retour à une architecture humanisée
- Approche éco-réhabilitation pour une demande de réduction des consommations d'énergie (Méthodologie)
- Notions d'entretien et maintenance, de conservation préventive
- Eco-gestion de chantier (Nuisances spécifiques aux interventions « bâti ancien » et gestion des déchets)

4ème demi-journée : Les diagnostics techniques

- Introduction et généralités
- Avantage et inconvénients des matériaux d'un bâti existant

5ème demi-journée : Analyse critique des procédés et produits

- Caractéristiques des matériaux contemporains par rapport à l'ancien
- Application des lois de transferts thermiques et de l'acoustique du bâtiment
- La réglementation thermique et la réhabilitation de l'habitat ancien
- Chauffage : bien isoler, espaces tampons
- Chauffer les parois plutôt que l'air
- Ventilation : avec le moins de déperditions
- Performances thermiques des ouvertures
- Gestion des humidités : extérieures, intérieures, échangées

6ème demi-journée : Méthodologie et application de la réglementation

Les mesures complémentaires :

- étude de cas : une visite de chantier (avec IN CITÉ) : évaluation des procédés et techniques
- déroulement d'un audit énergétique, collecte des données, l'état des lieux, déperditions, les préconisations
- résultat de l'audit

Stratégie d'intervention

Quizz de fin de formation